

Le juge de Paix du canton de Sceaux fixera l'autorisation durant les jours compris entre le 25 janvier au 25 février 1928. A la fin de l'année, tout le mois de décembre sera aussi une période autorisée à la distillation.

Cependant, au fil des années, cette opération traditionnelle suscitera de plus en plus de débats. Déjà, en 1916 le Conseil municipal avait demandé la suppression du privilège des bouilleurs de cru (non en raison du manque de taxes à percevoir mais pour lutter contre l'alcoolisme).

En 1952, le Maire Maurice Dolivet proposera au Conseil municipal de faire appel à un distillateur professionnel installé provisoirement à la place de l'ancien lavoir des Bouffrais (rue La Fontaine). Plusieurs élus protesteront : M^{me} Vildé-Lot, en raison du fléau de l'alcoolisme ; M. Pelnard (estimant que les français consacraient 8 fois plus de ressources à l'alcool qu'à leur loyer). Le projet sera tout le même voté par la majorité des conseillers.

L'Archive de la Quinzaine n°314

Du lundi 4 juillet au samedi 16 juillet 2016 :

***Les dortoirs et classes barbistes
(années 1860 ou 1870 ?)***

Les Archives municipales vous accueillent
le mardi de 13h30 à 18h00/ le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 /
le jeudi de 9h30 à 12h30/ le vendredi de 9h30 à 12h30 ou sur rendez-vous.
documentation@fontenay-aux-roses.fr

Archives municipales :75 rue Boucicaut ou 10 rue Jean Jaurès
92260 Fontenay-aux-Roses Tel. 01 41 13 21 12
<http://www.fontenay-aux-roses.fr/decouvrir-la-ville/histoire-et-patrimoine/>



L'Archive de la Quinzaine¹ n°313

Du lundi 20 juin au samedi 2 juillet 2016

***André Augueux, bouilleur de cru
(1928)***

En 1928, les 262 hectares du territoire fontenaisien sont encore très marqués par les cultures. Quatre-vingts hectares sont occupés par les pépiniéristes et les maraîchers, 15 autres sont labourés pour produire du blé, du seigle ou de l'orge...

Les producteurs fruitiers exploitent des surfaces plus modestes : cassis (0.5 ha), poires (2 ha), groseilles (3 ha) et framboises (3 ha) notamment.

André Augueux (ruelle du Val Content) est de ceux-là. Au début de l'année 1928, il s'adresse au Maire, M. Ernest Laborde, pour connaître la période durant laquelle il pourra distiller une partie de sa récolte (AM FaR 3F 105) :

¹ Tous les quinze jours, les Archives municipales proposent un document original concernant l'histoire de Fontenay accompagné d'un petit texte de présentation. L'ensemble forme *L'Archive de la Quinzaine*.

Fontenay-aux-Roses,

le 9 janvier 1928.

Monsieur le Maire,

Désireux de faire distiller des fruits
provenant de ma récolte, je vous serais très
reconnaisant de me faire connaître la date
que Monsieur le Juge de Paix de Sceaux
a fixé pour procéder à cette opération dans
notre commune.

Dans l'espoir de vous lire bientôt, veuillez
agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma
considération distinguée.

André Duqueux, cultivateur.

Conseiller Municipal.